Journée thématique :

Statut des terres agropastorales et des communs pastoraux

Quelles démarches et processus développer pour élaborer efficacement des politiques et instruments fonciers adaptés, reconnus et effectivement mis en œuvre par les acteurs dans les territoires ?

La Loi 43 portant orientation agro-sylvo-pastorale et halieutique : ses limites et ses atouts pour la reconnaissance du foncier pastoral au Tchad

Dr Amane TATOLOUM

Chercheur associé à l'observatoire du foncier au Tchad, ex-secrétaire scientifique de l'OFT et Directeur des études et de la programmation au Fonds National de Développement de la Statistique

Cette réflexion porte sur l'ordonnance N°43 portant orientation agro-sylvo-pastorale et halieutique, texte d'exception suite à la Loi N°14/PR/2018 du 29 juin 2018 portant habilitation du gouvernement à légiférer par voie d'ordonnance pendant la période allant du 30 juin au 4 septembre 2018. Il s'agit de porter un regard critique et analytique sur les atouts et les limites de ce texte sur la reconnaissance du foncier pastoral. Nous procèderons par le questionnement des textes antérieurs, des personnes ressources et des différents acteurs impliqués pour comprendre la problématique.

Ce texte propose une réponse à l'absence d'un code rural. Il est censé apporter des palliatifs aux nombreux problèmes fonciers, notamment celui lié à la pratique du pastoralisme. Il vient combler le vide laissé par le non-aboutissement du code foncier et domanial qui demeure un chantier.

En effet, à travers le soutien du Programme « FIRST », une volonté conjointe de la FAO, de l'Union Européenne et du gouvernement de la République du Tchad, une large consultation a permis de parvenir à la mise en place d'une Loi d'orientation agrosylvopastorale et halieutique qui sert de base à une meilleure gouvernance du secteur rural, ainsi que l'élaboration des politiques et programmes dans ce secteur. Ce texte est promulgué suite à un contexte délicat de controverse autour du code pastoral qui n'a pas non plus abouti.

Mots clefs Foncier pastoral Loi 43 Atouts et limites Tchad